

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD**

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre de en date du
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N° du)

Organisme : ...Office National du Tourisme Tunisien (ONTT)
Domaine de la prestation : Aide de l'Etat pour l'investissement touristique
Objet de la prestation : attestation pour acquisition d'équipements de résidence secondaire

Conditions d'obtention

- Etre résident à l'étranger
- La résidence secondaire doit être située dans une zone touristique aménagée
- Acquisition de la résidence en devises
- Dépôt du dossier dans un délai ne dépassant pas 2 ans à partir de la date d'acquisition de la résidence

Pièces à fournir

- Contrat d'achat ou attestation justifiant la propriété de la résidence
- Document justifiant le paiement en devises de la valeur de la résidence
- Liste des équipements importés
- Copie du passeport

Etapes	Intervenants	Délais
- Dépôt du dossier - Etude et réponse	- Direction de la promotion des investissements - Bureau de contrôle des impôts	15 jours à partir de la date de dépôt du dossier

Lieu de dépôt du dossier

Service : Direction de la promotion des investissements.
Adresse : 51, Avenue de la liberté 1002 Tunis

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Direction de la promotion des investissements.
Adresse : 51, Avenue de la liberté 1002 Tunis

Délai d'obtention de la prestation

15 jours à partir de la date de dépôt du dossier

Références législatives et/ou réglementaires

- Loi 93-120 du 27 décembre 1993 portant code d'incitation aux investissements
- Décret 94-425 du 14/2/1994.